

Département de l'AIN

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----  
SIEGE  
143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20240108-DEC2024-002-DE  
Date de télétransmission : 08/01/2024  
Date de réception préfecture : 08/01/2024

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2024-002**

**Objet : Convention pour organiser des ateliers de réparation de vélos – Rénoverie et CCPA**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

VU le projet présenté ci-après :

La Rénoverie est une recyclerie située à Ambérieu-en-Bugey. Elle possède un espace et savoir-faire dans la réparation de vélos, avec l'aide de bénévoles.

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain souhaite, dans le cadre de sa politique mobilité et de son PCAET, soutenir l'activité de réparation et vente de cycles à bas prix afin de faciliter l'utilisation du vélo sur son territoire.

Une convention entre la CCPA et l'association Rénoverie a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Rénoverie organise des ateliers de co-réparation de vélos et où la CCPA met à disposition du matériel, des sessions de formation et propose la présence de services civiques.

- DECIDE de signer la convention de partenariat pour l'organisation d'ateliers de co-réparation de vélos.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 8 janvier 2024  
Publiée le 10 JAN. 2024*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 8 janvier 2024.

Le Président  
de la Communauté de communes

Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

